



## Synthèse des débats de l'atelier 3 « Comment faciliter les mobilités professionnelles entre les différentes administrations et les juridictions financières ? »

### *Travaux en atelier :*

Il a été constaté la pertinence pour le SJFu de développer des positions dans ce domaine, insuffisamment prospecté car on constate que les magistrats de CRTC réalisent relativement moins de mobilité à l'extérieur que d'autres corps ENA (22% à la Ville de Paris, 39% chez les AC, etc.). La chargée de mission CRC joue un rôle limité dans ce domaine, et oriente les collègues qui sollicitent un conseil sur les postes dont la fiche a été diffusée par la DRH dans le réseau.

Pourtant, deux éléments de contexte montrent que le corps est sensibilisé au développement de la mobilité « fonctionnelle » (en dehors des JF) :

- Les destinations actuelles des détachés sont très diverses, avec une majorité dans des services de l'État ;
- La grande majorité des répondants au questionnaire indique privilégier une mobilité fonctionnelle et reconnaît que cette expérience est indispensable à l'exercice des fonctions de PS (connaissance des contrôlés, expérience managériale, etc.).

Concernant la possibilité de réserver la promotion au grade de PS aux magistrats ayant effectué une mobilité fonctionnelle (et non plus géographique, comme autorisé actuellement), les membres de l'atelier étaient partagés et n'ont pas souhaité s'engager dans cette voie.

Les discussions se sont focalisées sur les moyens pour le syndicat de faciliter la recherche de mobilité et sur les demandes à adresser à la Cour pour qu'elle prenne en compte cette dimension actuellement sous-exploitée.

### *Restitution en plénière :*

Il est reconnu que la mobilité fonctionnelle accomplie avant ou après entrée dans le corps est pertinente pour accéder au grade de PS.

L'atelier a permis de constater que les magistrats souhaitaient majoritairement diversifier leurs activités et leur expérience (notamment managériale) en mobilité, et non pas être cantonné dans les fonctions audit et contrôle.

Or, deux freins importants sont identifiés pour développer des mobilités de ce type :

- la recherche est difficile, et en particulier pour les magistrats issus du concours direct qui n'ont pas de réseau facilement mobilisable dans les autres administrations ;
- la DRH de la Cour ne joue aucun rôle de conseil en la matière, et se borne à envoyer des fiches de postes fléchés « audit et contrôle » (parfois pour entretenir une filière sur des postes fréquemment pourvus par des magistrats).

Au sein du SJFu, l'atelier a préconisé à la plénière :

- d'organiser au sein du syndicat des actions opérationnelles pour développer l'accompagnement à la mobilité (banque de données des cabinets de recrutement fréquemment utilisés par les collectivités, banque de CV des collègues disposés à partir en détachement « dans les 12 mois ») ;
- de développer une politique active du même type que l'AATF auprès des recruteurs.

Dans le dialogue avec la Cour, l'atelier a préconisé à la plénière :

- de solliciter la création d'un conseiller mobilité carrière dédié aux magistrats de CRTC, chargé d'entretenir le réseau des détachés, d'animer des réunions ou des événements afin de mieux connaître les administrations recruteuses, de tisser le réseau pour créer des filières et faire connaître le corps à l'extérieur, etc. ;
- de revendiquer l'application aux magistrats de CRTC des règles de gestion que la Cour applique manifestement aux magistrats de la Cour (mise à disposition, en cabinet ministériel par exemple) et de permettre plus facilement le départ comme END.

Le cas particulier des jeunes conseillers susceptibles de partir en mobilité avant d'être nommé PC a été évoqué. Il serait utile de rendre explicite la possibilité d'être nommé au grade de PC en cours de mobilité (ce qui était déjà pratiqué par le corps des magistrats de TA lorsqu'ils viennent en CRTC) et d'utiliser pleinement les possibilités ouvertes par l'ordonnance du 13 avril 2017 portant diverses mesures relatives à la mobilité dans la fonction publique.

La thématique spécifique de la facilitation du retour n'a pas pu être traitée dans le temps imparti, au regard de la richesse des débats, et le syndicat est invité à approfondir sa réflexion sur le sujet par la suite, ce qui a été souligné par le président durant les débats en plénière.

Il a par ailleurs été rappelé durant les débats en plénière que la Cour avait monté un groupe de travail « mobilité » pour réfléchir aux pistes d'accompagnement des collègues détachés entrants qui ont vocation à regagner une autre administration (en cas d'échec à l'intégration notamment) : cette dynamique est intéressante et il faudrait vérifier que cette réflexion concerne aussi les collègues détachés en CRTC, et non pas uniquement à la Cour.